

ZA4157

Flash Eurobarometer 147

**Country Specific Questionnaire
France**

PRINT 'fxSIC Code activite 4 positions FICHER TEL. CATI'

FXSIC

%RETVAL% _____ (49-52)

PRINT 'fxSIC2 Code activite 2 positions FICHER TEL. CATI'

FXSIC2

%RETVAL% _____ (53-54)

PRINT 'fxSA4 Strate Secteur dactivite (1 a 4) FICHER TEL. CATI'

FXSA4

%RETVAL% _____ (55)

PRINT 'fxPHONE Telephone FICHER TEL. CATI'

FXPHONE

%RETVAL% _____ (56-70)

HEADER: PROTECT PROTTXT

TITRE PROTECT' □[7m CONTRAT : 70DO5401A '+'FLASH 147 - SEPTEMBRE 2003 □[m'

PRINT 'Bonjour, je m''appelle XXX et je désirerais parler à la personne responsable dela protection des données au sein de votre entreprise, c-à-d la personne responsable de la gestion de toute base de données contenant des informations personnelles sur les clients, les fournisseurs ou les employés.CIBLES ACCEPTABLES:Responsable de la protection des données ou des questions liées à la protection des données, Responsable informatique, Directeur des ressources humaines, Directeur du marketing'

Tout d'abord, j'ai besoin de quelques informations concernant votre entreprise.

D1 D1. Quel est votre titre et quelles sont vos responsabilités dans l'entreprise ?
PRECISEZ

FXD1

..... (15-64)

D1B D1. ENSUITE COCHEZ SEULEMENT UNE DES RESPONSABILITES PRINCIPALES REPRISES CI-DESSOUS :
[+dl+]
UN SEUL CHOIX POSSIBLE

(65) SP

- Responsable de la protection des données ou responsable des questions liées à la protection des données.....1
- Responsable informatique.....2
- Directeur des ressources humaines.....3
- Directeur du marketing.....4
- Other (specify) 0

(66-75)

Specified Other

PRINT'[Autre] = [STOP INTERVIEW - L'INTERVIEW N'EST PAS VALABLE SI LA PERSONNE CONTACTEE NE SE CONSIDERE PAS RESPONSABLE DES QUESTIONS LIEES A LA PROTECTION DES DONNEES AU SEIN DE L'ENTREPRISE']

D2 D2. Combien de personnes votre entreprise emploie-t-elle régulièrement en FRANCE ?

Card: 07 (6-7)

0 TO 999999 (8-13)
Don't know.....Y

PRINT 'Si moins de 20 personnes employées --> stop interview ; SI NSP / SR --> stop interview'

D3 D3. Votre entreprise est-elle principalement une entreprise : ?
LIRE- UNE SEULE REPONSE POSSIBLE

	(16)	SP
de construction ou de travaux publics.....	1	
d'exploitation minière, d'extraction.....	2	
de production et de fabrication de biens.....	3	
de commerce et de distribution (en gros ou en détail).....	4	
de transports (de biens ou personnes).....	5	
de services financiers (banques, assurance, courtage).....	6	
de services commerciaux.....	7	
de services aux consommateurs.....	8	
d'autres services.....	9	
	(17)	SP
administration.....	0	
agriculture.....	1	
	(16)	SP
Other (specify)	0	
	(18-27)	
Specified Other		
	(16)	SP
Don't know.....	Y	

PRINT 'Agriculture code 11 STOP INTERVIEW- L''INTERVIEW N''EST PAS
VALABLE'

PRINT 'NSP/SR STOP INTERVIEW - L''INTERVIEW N''EST PAS VALABLE'

D4 D4. Votre entreprise est: ...

	(28)	SP
une entreprise indépendante.....	1	
la société-mère d'un groupe multinational.....	2	
une filiale d'un groupe multinational dont le siège principal est située au sein de l'Union européenne.....	3	
une filiale d'un groupe multinational dont le siège principal est située hors de l'Union européenne.....	4	
Don't know.....	Y	

PRINT '[NSP/SR] [STOP INTERVIEW - L''INTERVIEW N''EST PAS VALABLE'

Q1 Q1. Diriez-vous que le niveau de protection offert par la Loi Française de Protection des Données est...?
LIRE - UNE SEULE REPONSE

(29) SP

Elevé.....1
Moyen2
Faible.....3
Don't know.....Y

Q2 Q2. D'après votre expérience commerciale et de façon générale, seriez-vous plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord avec chacune des propositions suivantes ?
LIRE - UNE REPONSE PAR ITEM
Les exigences de la Loi de Protection des Données... [+i+]

- 1- Sont nécessaires afin de respecter un niveau élevé de protection des consommateurs ainsi que les droits fondamentaux des citoyens
- 2- Sont trop strictes à certains égards
- 3- Ne sont pas nécessaires sauf pour certains secteurs d'activités

	-1-	-2-	-3-	
	(30)	(31)	(32)	SP
Plutôt d'accord...	1	1	1	
Plutôt pas d'accord.....	2	2	2	
Don't know.....	Y	Y	Y	

Q3 Pour chacune des propositions suivantes, dites-moi si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord avec elles ?

[+i+]

LIRE - UNE REPOSE PAR ITEM

- 1- Il y a une harmonisation suffisante de la Loi de Protection des Données des Etats Membres pour considérer que les données personnelles peuvent circuler librement au sein de l'Union Européenne
- 2- La Loi de Protection des Données en France est interprétée et appliquée de façon plus rigoureuse que dans les autres Etats Membres

	-1-	-2-	
	(33)	(34)	SP
Tout à fait d'accord.....	1	1	
Plutôt d'accord...	2	2	
Plutôt pas d'accord.....	3	3	
Pas du tout d'accord.....	4	4	
Don't know.....	Y	Y	

Q4 Selon vous, pensez-vous que la législation existante sur la protection des données est adaptée ou non pour faire face à la quantité grandissante d'échanges d'informations personnelles, par exemple transférées via Internet?

LIRE - UNE SEULE REPOSE

	(35)	SP
Tout à fait adaptée.....	1	
Plutôt bien adaptée.....	2	
Plutôt mal adaptée.....	3	
Pas du tout adaptée.....	4	
Don't know.....	Y	

Q5 Utilisez-vous des technologies ou des logiciels, aussi appelés 'technologies de renforcement de la protection de la vie privée', assurant la protection des bases de données de votre entreprise lorsqu'elles contiennent des informations sur la vie privée (par exemple, les tueurs de cookies ou les logiciels assurant l'anonymat) ?

LIRE - UNE SEULE REPOSE

	(36)	SP
Oui.....	1	
Non, mais j'en ai entendu parler.....	2	
Non et je n'en ai jamais entendu parler.....	3	
Don't know.....	Y	

Q6. Votre entreprise transfère-t-elle des données personnelles vers des pays hors Union européenne/Espace Economique européen ?
LIRE - UNE SEULE REponse

	(37)	SP
Oui.....	1	
Non.....	2	
Don't know.....	Y	

Q7. Quel type de données personnelles votre entreprise transfère-t-elle principalement à d'autres pays ?
LIRE - UNE SEULE REponse

	(38)	SP
Données sur le personnel pour les besoins de gestion des ressources humaines.....	1	
Données sur les clients ou les consommateurs pour un usage commercial.....	2	
Données recueillies au sein de l'Union européenne pour être vendues ou louées à des contrôleurs de données dans d'autres pays.....	3	
L'entreprise ne transfère pas de données personnelles vers d'autres pays (NE PAS SUGGERER)	4	
Other (specify)	0	

	(39-48)	
Specified Other		
	(38)	SP
Don't know.....	Y	

Q8. Selon vous, quelle est la meilleure explication du fait que certains contrôleurs de données ne respectent pas entièrement les clauses et les exigences de la Loi de Protection des Données françaises concernant les transferts de données ?
LIRE - UNE SEULE REponse

	(49)	SP
Un manque de connaissance de la législation.....	1	
L'adaptation de l'entreprise aux nouvelles exigences de la Loi de Protection des Données demande beaucoup de temps.....	2	
Un contrôle trop limité par l'autorité publique française responsable de la protection des données, le risque d'être pris en défaut est faible.....	3	
Un manque de flexibilité de la loi.....	4	
Other (specify)	0	

	(50-59)	
Specified Other		
	(49)	SP
Don't know.....	Y	

Q9. Pour chaque recueil de données personnelles, pourriez-vous indiquer si oui ou non, vous rendez disponibles les informations suivantes à la personne concernée ?

LIRE - UNE SEULE REPONSE

[+i+]

- 1- a) L'identité du contrôleur de données ou de son représentant
- 2- b) L'adresse physique ou électronique d'une personne au sein de l'organisation directement responsable des questions liées à la protection des données
- 3- c) L'objectif du traitement des données personnelles recueillies
- 4- d) Les destinataires ou les catégories de destinataires des données
- 5- e) L'obligation ou la non-obligation de répondre et les conséquences possibles de non-réponse
- 6- f) L'existence du droit d'accéder et du droit de rectifier les données relatives aux personnes concernées
- 7- g) Le transfert éventuel des données à des pays hors de l'Union européenne

	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-	-6-	-7-	
	(60)	(61)	(62)	(63)	(64)	(65)	(66)	SP
Oui.....	1	1	1	1	1	1	1	
Non.....	2	2	2	2	2	2	2	
Ca dépend.....	3	3	3	3	3	3	3	
Don't know.....	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	

-8- h) Une information indiquant si le pays destinataire fournit (ou non) un niveau adéquat de protection des données

-8-

	(67)	
Oui.....	1	SP
Non.....	2	
Ca dépend.....	3	
Don't know.....	Y	

Q10 Q10. Pour chacune des propositions suivantes, dites-moi si vous pensez oui ou non qu'elles correspondent à la situation de la plupart des entreprises de votre pays...
LIRE - UNE REPONSE PAR ITEM
[+i+]

- 1- a) Les entreprises informent les personnes concernées des objectifs du traitement des données personnelles avant leur collecte
- 2- b) Quand les données ne sont plus utiles à l'objectif de la collecte, elles sont effacées
- 3- c) Les entreprises reçoivent peu de plaintes et ne considèrent pas dès lors la conformité totale à la loi comme une priorité
- 4- d) Répondre à des demandes d'individus souhaitant accéder à leurs données implique un effort important pour les entreprises

	-1-	-2-	-3-	-4-	
	(68)	(69)	(70)	(71)	SP
Oui.....	1	1	1	1	
Non.....	2	2	2	2	
Ca dépend.....	3	3	3	3	
Don't know.....	Y	Y	Y	Y	

Q11 Q11. Pourriez-vous indiquer le nombre approximatif de demandes d'accès reçues par votre entreprise en 2002?
LIRE - UNE SEULE REPONSE

	(72)	SP
Moins de 10.....	1	
Entre 10 et 50.....	2	
Entre 51 et 100.....	3	
Entre 101 et 500.....	4	
Plus de 500.....	5	
Jamais reçu de demande (NE PAS SUGGERER).....	6	
Don't know.....	Y	

Q12 Q12. Votre entreprise a-t-elle reçu des plaintes de personnes dont les données sont actuellement traitées ?
LIRE - UNE SEULE REPONSE

	(73)	SP
Oui.....	1	
Non.....	2	
Don't know.....	Y	

Q13 Q13. Parmi les actions suivantes, pourriez-vous indiquer laquelle vous préféreriez le plus pour améliorer et simplifier la mise en place du cadre légal sur la protection des données? Premièrement ?
 - UNE SEULE REPONSE POSSIBLE

(74) SP

- Explication supplémentaire sur l'application pratique de certains concepts et définitions clés de la Directive européenne et des lois nationales.1
- Viser un meilleur équilibre entre le droit à la protection des données et la liberté d'expression et d'information.....2
- Plus d'uniformité entre les lois nationales concernant l'information à fournir aux personnes concernées.....3
- Plus d'harmonisation des règles sur les mesures de sécurité.....4
- Une législation de protection des données spécifique à chaque secteur d'activité.....5
- Other (specify) 0

Card: 08 (6-7)

(8-17)

Specified Other

Card: 07 (6-7)

(74) SP

Don't know.....Y

PRINT 'NE PAS POSER Q13B SI Q13=DK'

Q13B Q13. Parmi les actions suivantes, pourriez-vous indiquer laquelle vous préféreriez le plus pour améliorer et simplifier la mise en place du cadre légal sur la protection des données? Deuxièmement ?
 - NE SEULE REPONSE POSSIBLE

Card: 08 (6-7)

(18) SP

- Explication supplémentaire sur l'application pratique de certains concepts et définitions clés de la Directive européenne et des lois nationales.1
- Viser un meilleur équilibre entre le droit à la protection des données et la liberté d'expression et d'information.....2
- Plus d'uniformité entre les lois nationales concernant l'information à fournir aux personnes concernées.....3
- Plus d'harmonisation des règles sur les mesures de sécurité.....4
- Une législation de protection des données spécifique à chaque secteur d'activité.....5
- Other (specify) 0

(19-28)

Specified Other

Don't know.....Y (18) SP

Q14 Q14. Certains considèrent que la lutte contre le terrorisme international, rend nécessaire la tolérance des intrusions par des autorités nationales ou internationales dans les bases de données personnelles. Vous-même, accepteriez-vous dans ce cas l'intrusion dans des bases de données personnelles ? LIRE - UNE SEULE REPONSE

Oui, dans tous les cas.....1 (29) SP
Oui, mais seulement d'une manière proportionnée et nécessaire afin de traquer uniquement ceux clairement suspectés d'activités terroristes.....2
Oui, mais seulement si l'intrusion se fait sous la supervision d'un juge ou de garanties similaires dans les Etats membres.....3
Non, les libertés et droits fondamentaux des individus devraient empêcher l'intrusion dans ces bases de données.....4
Don't know.....Y

TELB TEL.B Votre numéro de téléphone est le

Oui.....1 (36) SP GO TO AGO
Non.....2

TELT TEL.T Pouvez-vous me le rappeler

ENQUETEUR: INDIQUER LE NUMERO SOUS LA FORME XX XX XX XX XX

FXTEL

..... (37-56)

I N S T R U C T I O N F I N A L E
JE VOUS REMERCIE D'AVOIR REPONDU A CES QUESTIONS. BONSOIR MONSIEUR, MADAME.....

**** Fin de contact ****

EXCUSEZ-MOI DE VOUS AVOIR DERANGE AU REVOIR